

Directive pour l'examen de module

AVS / AI et autres assurances
sociales



Auteur Siège de l'AFA
Version 1.2
Date 18.01.2023

Sommaire

1.	Objectifs	3
<hr/>		
2.	Matière d'examen	3
<hr/>		
3.	Déroulement de l'examen	3
<hr/>		
4.	Durée de l'examen	4
<hr/>		
5.	Moyens auxiliaires	4

1 Objectifs

Le candidat, la candidate est en mesure

- d'expliquer les caractéristiques des bases légales en matière d'assurances sociales, en particulier celles s'appliquant à la relation de travail, et surtout mettre en évidence
 - Quelles sont les obligations d'une PME et les prestations au niveau de chaque assurance sociale ;
 - Quels sont les droits d'une PME et les prestations dont son personnel peut bénéficier ;
 - Les différentes formes d'application possibles dans le domaine des assurances sociales qui s'offrent à une PME;
- de décrire les tendances et les développements politiques actuels ainsi que les conséquences qui en découlent.

Le candidat / la candidate connaît les branches d'assurances sociales ainsi que les règles de coordination entre les différentes assurances sociales. Il / elle doit de ce fait, pour les branches d'assurances sociales AVS / AI / PC / APG / LACI,

- connaître les bases légales ainsi que les structures
- pouvoir décrire les sources de financement
- connaître les prestations et être en mesure de résoudre des cas pratique
- être à même de démontrer la coordination entre les différentes branches d'assurances sociales, de l'appliquer dans des exemples pratiques et d'en expliquer le mécanisme.

2 Matière d'examen

Taxonomie

(Voir les explications dans la partie générale des directives)

2.1. Les thèmes dans les branches d'assurances sociales AVS / AI / PC / APG / LACI sont

Sources du droit (constitution fédérale, lois, ordonnances, autres arrêtés)	2
Structures / organisation	4
Domaine d'application (notamment assujettissement)	6
Sources de financement	2
Condition d'octroi des prestations, prestations, coordination	6
Questions d'actualité concernant l'avenir des assurances sociales	2
Développements politiques	2
Conséquences pour les assurances sociales	4

3 Déroulement de l'examen

Examen écrit en ligne avec des questions ouvertes (saisie de texte libre) et fermées, p. ex. questions à choix multiple.

L'examen se déroule sur un ordinateur ou un ordinateur portable, mis disposition par l'AFA.

4 Durée de l'examen

120 minutes

5 Moyens auxiliaires

- Sont admises les machines à calculer non programmables (sans fonction de sauvegarde ou accès internet) avec fonctions de base ainsi que du papier pour prendre des notes.
- Les calculs peuvent être effectués sur du papier de note mis à disposition sur le lieu d'examen. Ils font partie intégrante de l'examen en ligne.
- Tout autre moyen auxiliaire est interdit. Les moyens auxiliaires ne peuvent être utilisés que par un seul candidat.

Moyens auxiliaires remis sur le lieu d'examen :

- Aperçu des montants valables pour l'examen (document officiel OFAS)
- Echelle 44
- Liste des facteurs de revalorisation

